



Construction et Pompe à chaleur installée et defectueuse

Par NADIA

Bonjour,

J'ai réceptionné ma maison fin juillet et une fois installée, j'ai constaté un code erreur sur ma pompe à chaleur Aldes. J'ai aussitôt envoyer un mail au constructeur pour l'informer et faire le nécessaire, je n'ai toujours pas de retour.

Entre temps j'ai appelé le technicien Aldes qui l'a installé, et ce dernier m'annonce qu'ils sont au courant car tous les modèles comme le mien ont un défaut d'usine et qu'ils essaient de trouver une solution.

A distance, il m'a fait faire des manipulations pour que la production d'eau chaude et le chauffage fonctionne, il m'a programmé en mode tout électrique et non par la PAC.

Quels sont mes droits svp ? J'envisage d'envoyer un recommandé pour leur rappeler mon problème et ai-je le droit de leur demander le remplacement par un modèle qui fonctionne, puis-je mettre un délai d'intervention ? ou envoi d'une mise en demeure ? Je suis perdue...

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le fournisseur vous doit la garantie de conformité.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032221271/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069565/LEGISCTA000032221271/[/url]

Si le litige persiste, signalez le litige à la DGCCRF

[url=https://signal.conso.gouv.fr/]https://signal.conso.gouv.fr/[/url]